



Fiche d'inscription -Entente entre l'exposant (e) et le Cercle

33e CONCOURS-GALA 2017 /Contrat d'inscription et de diffusion CAPSQ

Dépôt des œuvres : les 22 et 23 octobre - entre 14h. et 20h.

Vernissage : 26 octobre de 14h. à 20h. à Brancusi (Popescu) à Montréal.

Reprise des œuvres : 29 octobre à partir de 17h. Jusqu'à 20h.

Je soussigné (e)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone (_____) _____ - _____ Cellulaire (_____) _____ - _____

Courriel _____ @ _____

Site internet _____

Titre de l'œuvre	Médium	Format (en cm)	Prix Can. \$

*Si vous inscrivez plus d'œuvres, continuez au verso et signez recto/verso.
Pour réserver un kiosque, veuillez téléphoner à Mireille FORGET, car ils sont contingentés.*

ENTENTE ENTRE L'EXPOSANT(E) ET LE CERCLE :

L'exposant(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales du règlement de l'exposition et de la présente entente, les accepte sans réserve, confirme sa participation dès l'acceptation de son dossier par le CAPSQ. - **Le CAPSQ** pour et en considération des paiements et ententes convenus, octroie par la présente à l'exposant(e) l'espace désigné selon le nombre et le format des tableaux à exposer. L'exposant(e) accepte les modalités, la location d'espace désigné et, les frais d'exposition. Les œuvres de l'exposant(e) doivent être authentiques. **L'exposant(e)** assumera seul la responsabilité pour les déclarations et garanties faites pour ses œuvres. **Le CAPSQ** n'encourra aucune responsabilité de quelque nature pour les transactions intervenues entre l'exposant(e) et le public. **Le CAPSQ** reconnaît que les œuvres exposées sont à l'entière propriété de l'artiste.

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET RESPONSABILITÉS DE L'EXPOSANT (E) POUR TOUTE LA DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT :

Dès la réception des œuvres de l'exposant(e) au CAPSQ et/ou au Centre culturel BRANCUSI roumain (Popescu) à Montréal et ce, jusqu'à la reprise des œuvres par l'exposant(e), que ce soit du dommage ou de la perte causée à une œuvre d'art, quelle qu'en soit la cause, **l'exposant(e) exonère le CAPSQ ainsi que les propriétaires des lieux précités où se tiendra le 33e Concours-Gala 2017.** Les rend indemnes de toutes responsabilités, poursuites et réclamations. Il est entendu, que **l'exposant** accepte la diffusion des photos souvenirs prises par le **CAPSQ** pendant l'exposition. Il est entendu, qu'à la Soirée de Gala, l'exposant accepte s'il y a lieu, la projection des dites photos de ses œuvres sur l'écran. Il est entendu, que lors de la Soirée de Gala, tout dommage, blessure quelle qu'en soit la nature, **l'exposant** en exonérera **le Cercle** et le lieu où se tiendra le GALA en la Salle Marie-Stéphane de l'École Vincent d'Indy à Montréal qui aura lieu le 26 novembre 2017. **Il est entendu, que la décision du jury 2017 sera définitive et sans appel.**
En foi de quoi les parties ont signé à :

Le Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec - 2734-3540 Québec Inc. Par : Mireille Forget présidente fondatrice (depuis 1984), commissaire de l'exposition. **Veillez libeller votre chèque au nom du Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec**
Signez le document et le retourner (en garder une copie) (Sur réception, nous vous retournerons une copie dument signée par le Cercle).

Le Cercle des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec

C.P. 55 060, succursale Place Montmorency, Laval (Québec) Canada H7N 6G5

Tél. : 450 667-7221 — Sans frais au Canada — 1- 866 682-0271

Courriel : capsq@qc.aira.com - Site Internet : www.capsq.qc.ca

Ville _____ Date _____ 2017

SIGNATURE DE L'EXPOSANT(E) A LU ET APPROUVÉ / SIGNEZ ICI : _____